



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016**

Le trente juin deux mille seize, sur convocation en date du 24 juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques Dalibert, Maire.

**Présents :** André Gauthier, Angélique Duval Hochet, René Leyoudec, Soizic Leroux, Michel Guillard, Anne-Cécile Segaud, Michel Gilquin, Jean-Claude Bonhomme, Adeline Deschamps, Ludovic Fouquet, Magali Girard, Vincent Guichard, Daniel Lecomte, Sandra Puillandre, Emmanuel Lemercier, Virginie Rolland.

**Pouvoirs :** Cécile Defebvre donne pouvoir à Adeline Deschamps  
Nathalie Flauroud donne pouvoir à Soizic Leroux  
Alain Gail donne pouvoir à René Leyoudec  
Elodie Sabathier donne pouvoir à Ludovic Fouquet  
Jean Gonnord donne pouvoir à Emmanuel Lemercier

**Absente :** Françoise Bouttefort

Monsieur René Leyoudec est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T

Monsieur le Maire sollicite une modification de l'ordre du jour, adoptée à l'unanimité.

- le report du point 3.1- redevance RODP Gaz
- l'ajout du point 3.4- convention OGEC

### **1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2016**

Le procès-verbal du 27 mai 2016 a été adopté par 18 voix pour et 4 abstentions.

### **2 – ADMINISTRATION**

#### **2.1 – Logements sociaux LE LATTAIS – Garantie d'emprunts**

Monsieur le Maire précise que l'ensemble immobilier « Le Lattais » comporte 15 logements individuels dont 4 logements sociaux construits par le bailleur social Espace Domicile.

Le Conseil d'Administration d'Espace Domicile a validé le montage financier et a sollicité auprès des organismes financiers les emprunts nécessaires au projet.

Par délibération en date du 4 juillet 2013, la Communauté de communes Loire et Sillon a approuvé la prise en charge à hauteur de 75% des garanties d'emprunts pour le financement des projets communaux en matière de logement social.

La commune a été sollicitée par le bailleur afin de garantir les intérêts et le remboursement du capital des prêts respectifs souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 383 836.00 € et auprès du C.I.L. pour un montant de 30 000 €. Cette demande est complémentaire de celle qui est également faite à la Communauté de communes.

### **3.3- Admission en non valeur**

Monsieur Gilquin présente la demande d'admission en non-valeur présentée par le Trésor Public, pour un montant total de 1 925.54 € en conséquence de restes à recouvrir de loyers non payés par Monsieur Foulain locataire du local rue du Pilory « Tout Simplement Bon », suite à la clôture de sa liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif prononcée par jugement en date du 20 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non valeur les restes à recouvrir dont le montant pour insuffisance d'actif, pour un montant total de 1 925.54 € et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire.

### **3.4- Participation aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Thérèse - convention**

Monsieur Guillard rappelle que le Conseil Municipal du 14 avril 2016 a fixé à 540.11 €, le coût d'un élève en fonction des dépenses de fonctionnement du Groupe Scolaire Jules Verne. Ce coût détermine la participation due aux écoles privées sous contrat d'association, en application de la délibération en date du 27 mai 2005 relative à la prise en charge les élèves des classes maternelles et primaires.

Les dépenses à prendre en compte sont les charges de fonctionnement de l'année 2015, à l'exclusion des dépenses relatives aux activités périscolaires, des frais de grosses réparations des immeubles, des travaux et acquisitions constituant un investissement et d'achat d'immeubles.

L'établissement de ce coût par élève a été présenté le 16 juin 2016 aux représentants de l'OGEC qui en ont pris acte. Le montant de la subvention est estimé à 73 000 €.

Conformément à la législation, il convient d'établir une convention de partenariat avec l'association bénéficiaire d'un montant supérieur à 23 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à établir le mandat concernant le versement d'un acompte de 50% dès la notification de la délibération et le solde en début d'année 2017,
- désigne Monsieur Guillard, représentant de la commune auprès de l'OGEC, mentionné à l'article 6 de la convention.

## **4- INFORMATIONS**

### **- Plan de Protection des Risques Technologique (PPRT) du dépôt pétrolier de Beau Soleil**

Monsieur Leyoudec informe le conseil que la deuxième réunion des personnes et organismes associés (POA) à l'élaboration du PPRT a eu lieu en mairie le 20 juin 2016. Les documents définitifs seront adressés en mairie courant juillet pour avis dans les deux mois

### **- Etude de faisabilité – Abbaye de Blanche-Couronne**

Monsieur le Maire informe le conseil que la Communauté de communes Loire et Sillon a retenu Loire Atlantique Développement comme prestataire de l'étude de faisabilité, qui sera conduite en partenariat avec la commune, les associations concernées et la DRAC. Les conclusions seront portées au premier trimestre 2017.

Il informe le conseil que le Commission d'appel d'offres pour l'attribution du marché de l'actualisation du diagnostic sanitaire et de la maîtrise d'œuvre aura lieu le 6 juillet 2016.

Il fait part au conseil de la visite récente de Madame Valente nouvelle sous-préfète de Saint-Nazaire le 21 juin sur le site de Blanche-Couronne et de la tenue d'une table ronde en mairie en présence